

« L'Agenais n'est pas oublié »

J.-P. Sueur, secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, est attendu, cet après-midi, dans l'agglomération où il inaugurer la maison du temps libre, à Boé, et parlera de l'intercommunalité à Bon-Encontre. En avant-première, il répond aux questions de « La Dépêche ».

Adapte du concours et pragmatique, cet agrégé de lettres modernes, ancien élève de l'école normale supérieure, le secrétaire d'Etat aux Collectivités locales du gouvernement Cresson est également maire d'Orléans.

Depuis sa nomination, il a pris en charge le statut de l'élu et la loi sur l'administration territoriale qui prend en compte les communautés de communes.

« La Dépêche ». — Pourquoi venez-vous inaugurer la maison du temps libre à Boé, commune de cinq mille habitants de l'agglomération agenaise ?

J.-P. Sueur. — Parce que le maire de Boé, Guy Saint-Martin, a eu la gentillesse de m'inviter pour présider cette inauguration. Guy Saint-Martin est un homme actif, un ami de longue date que je retrouve avec plaisir. De plus, une maison du temps libre est une idée originale et pleine de promesses. C'est à la fois un lieu d'animation et de rencontre où des publics variés pourront se côtoyer. Il m'est donc paru intéressant et important d'apporter mon soutien à cette réalisation voulue par la municipalité de Boé et qui est une preuve de son dynamisme.

— Cette maison a été subventionnée par l'Etat. Elle est un bel exemple de développement culturel en milieu rural. Pensez-vous qu'il soit possible de multiplier ce type d'initiative et que ce soit souhaitable ?

— Vous avez raison, la maison du temps libre de Boé est un bel exemple d'une volonté affirmée d'animer le milieu rural. Ce type de service offert aux populations correspond à un besoin. Il assied l'ancrage des habitants déjà implantés et favorise l'installation de nouveaux arrivants. L'animation culturelle est un élément important de la dynamique des espaces ruraux. A cet égard, je suis aujourd'hui persuadé que le bon sens et la bonne gestion réclament une confrontation et une coordination des énergies pour faire aboutir des projets répondant à la plus grande demande tout en étant compatibles avec les ressources financières disponibles.

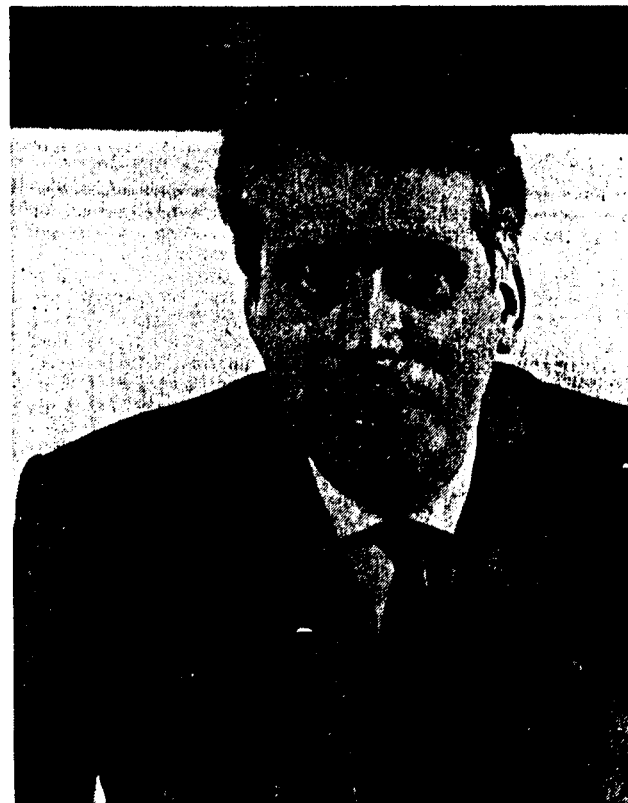
— Quels sont pour vous les aménagements prioritaires du milieu rural ?

— Je pense qu'il n'y a pas à proprement parler d'aménagements prioritaires dans l'absolu et je n'ai pas de solutions miracles. Chaque département, chaque espace a ses atouts et ses difficultés propres. Les propositions d'investissements

doivent venir de l'échelon local. Cela est, pour moi, la première règle. Ce qui, ensuite, me paraît important, est de maintenir la vocation agricole du milieu rural même si, parallèlement, tous les projets qui le rendront attractif seront positifs. Enfin, plus les aménagements seront pensés en commun, plus les réalisations seront profitables. C'est parce que je suis convaincu de cela que j'ai défendu devant le Parlement avec autant d'acharnement les dispositions qui dans la loi sur l'administration du territoire sont consacrées à l'intercommunalité et à la coopération décentralisée.

— Les maires de Moncrebeau; Sos et Lévig-nac-de-Guyenne refusent d'installer les urnes le 22 mars pour protester contre la suppression de leur bureau de Poste. Comment lutter contre la désertification des campagnes et encourager l'installation des jeunes agriculteurs ?

— Sans être un département « sinistré », le Lot-et-Garonne doit, il est vrai, affronter de sérieuses difficultés. Mais la politique du gouvernement de M^{me} Cresson a déjà apporté des réponses significatives : le plan d'adaptation de l'agriculture, élément important des mesures annoncées après



Le coup de pouce aux communautés de villes.

(Photo « La Dépêche ».)

le CIAT du 28 novembre 1991, la bataille du ministre de l'Agriculture sur le front du GATT et pour une réforme de la PAC, les délocalisations et les futures assises nationales du monde rural. Le Lot-et-Garonne n'a pas été oublié : le poste de sous-préfet de Nérac a été pourvu et des moyens supplé-

mentaires en matière d'aménagement rural ont été délégués au sous-préfet de l'arrondissement de Marmande dans lequel se trouve la commune de Lévig-nac-de-Guyenne.

**Propos recueillis
par Françoise CARIÉS.**